

J+S informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **33 (1976)**

Heft 1

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Informations générales

Conférence des délégués J + S des fédérations et autres institutions

Les délégués de J + S de 40 fédérations et institutions collaborant à J + S ont tenu leur conférence annuelle à Macolin le 22 octobre 1975.

Le directeur suppléant de l'EFGS, Monsieur Willy Rätz, a saisi l'occasion pour noter l'heureux développement que prend la participation au mouvement Jeunesse + Sport. 300 000 jeunes filles et jeunes gens ont participé à des activités J + S en 1974. Une institution de cette grandeur joue également un rôle important dans la vie publique et dépasse par conséquent le cercle des personnes directement intéressées à J + S.

Les examens critiques montrent que les bases de J + S sont bonnes. La phase initiale a dépassé toutes les attentes et nous pouvons être pleins de confiance en ce qui concerne l'avenir de ce mouvement.

Il importe toutefois de fournir un travail impeccable à tous les degrés, et les responsables doivent pouvoir imposer les prescriptions et les dispositions. La confiance mise en notre institution nous oblige.

Monsieur Rätz fait appel aux chefs de file des fédérations et institutions pour J + S, qui se trouvent aux premiers rangs, de faire valoir leur influence dans ce sens.

Jeunesse + Sport est un mouvement moderne et dynamique, ce qui est prouvé par les travaux en groupes traitant de thèmes de grande actualité concernant non seulement l'enseignement du sport, mais aussi l'éducation de la jeunesse dans le sens le plus large du terme. L'intérêt a porté particulièrement sur la formation pédagogique des moniteurs J + S. Ces discussions ont certainement donné de nouvelles impulsions dans ce domaine. La conclusion la plus importante tirée de ces travaux est sans doute que la formation pédagogique ne peut être communiquée dans les leçons de théorie. Les moniteurs doivent vivre eux-mêmes l'éducation intégrée à l'autonomie uniquement afin de ne pas assumer plus tard le rôle du «vendeur» envers les jeunes.

Dans ce même cadre, on a discuté également la question de la future formation de moniteurs de camp. D'autres groupes ont traité les problèmes d'organisation de la formation de moniteurs et cherché à mieux coordonner les éléments du complexe «test de condition physique — examens de condition physique propre à la branche — examen de condition physique». Tous les résultats obtenus à cette conférence rendront grand service à l'EFGS pour l'examen ultérieur des problèmes.

L'attitude positive des délégués J + S des fédérations et institutions et leur collaboration active laissent bien augurer de l'avenir de Jeunesse et Sport.

A. Dreier

Camp olympique de la jeunesse à Montréal 1976

Dites-le à tout le monde:

car beaucoup de jeunes filles et de jeunes gens ne savent pas encore qu'ils ont la possibilité de participer au camp olympique de la jeunesse à Montréal.

L'Association nationale d'éducation physique (ANEP) a été chargée par le Comité olympique suisse (COS) de procéder à la sélection des participants au camp de la jeunesse des Jeux olympiques du 13 juillet au 3 août 1976, et d'organiser la préparation de ce camp. Le comité central de l'ANEP a transmis cette tâche au comité «jeunesse» de la commission Sport pour tous. La sélection aura lieu par l'entremise des fédérations et sociétés sportives ainsi que de l'institution Jeunesse + Sport (J + S).

Pour être sélectionné, il n'est pas nécessaire de fournir un exploit sportif. Ce qui compte, c'est de faire du sport régulièrement et d'une façon variée.

Mode de sélection

1. Pour les participants aux cours de branche sportive J + S

Sont sélectionnés tous les garçons et jeunes filles nés en 1956, 1957 et 1958 qui ont suivi, entre le 1er janvier 1975 et le 31 mars 1976, au moins trois cours de branche sportive J + S dans deux disciplines différentes et qui ont obtenu la distinction J + S. (Les cours de la spécialisation D, entraînement de la condition physique propre à la branche, équivalent aux cours de la branche entraînement de la condition physique. Il en est de même pour une activité de moniteur 1 ou la fréquentation de cours de moniteurs 2, si combinées avec l'examen de la branche sportive).

2. Journée suisse de J + S

La sélection de l'ANEP aura lieu à Macolin le 22 mai 1966, à l'occasion de la journée suisse de J + S. Les participants pourront choisir trois disciplines parmi un programme sportif varié. Ceux qui se classeront parmi les premiers 60 pour cent dans les disciplines choisies participeront à un tirage au sort.

3. Tirage au sort final

Les participants au camp olympique de la jeunesse à Montréal 1976 seront tirés au sort. 70 autres gagnants seront invités à participer à un camp d'une semaine organisé en Suisse en octobre 1976.

Inscription

L'inscription doit se faire par l'intermédiaire du moniteur J + S ou du service cantonal J + S qui peuvent annoncer les participants dont le carnet J + S porte l'inscription de trois cours de branche sportive.

Pour obtenir des formules d'inscription, adressez-vous aux services cantonaux J + S ou à l'ANEP, comité «jeunesse», case postale 12, 3000 Berne 32.

Ski de fond: cours central aux Diablerets

Le cours central de ski de fond a eu lieu pour la première fois en automne, répondant ainsi au vœu exprimé par beaucoup d'experts d'organiser le CC assez tôt et sur la neige. Les conditions d'enneigement sur le glacier des Diablerets étaient bonnes et ont permis un travail intensif dans les limites posées à une altitude de 3000 mètres.

Nous avons répété avant tout les genres de pas en nous attribuons réciproquement des notes, afin de fixer quelques critères fondamentaux. Pour beaucoup d'entre nous, cela signifiait, après bien des années, recevoir à nouveau des notes, et la majorité ne fut d'ailleurs point fâchée de ce fait. Le second thème principal concernait l'équilibre sur un ou les deux skis sous forme de jeux ou d'exercices d'application, les participants devant eux-mêmes préparer et dispenser des leçons à de petits groupes. Nous avons également exercé et discuté la formation méthodologique sous forme de leçons réduites avec des discussions.

Le cadre a été complété par des discussions sur l'examen de branche sportive qui a suscité ça et là de vives critiques. Signalons à ce propos que la commission de la branche traitera prochainement ce thème de façon approfondie. Les participants ont ensuite été familiarisés avec les innovations introduites dans J + S. On nous a présenté aussi la caisse d'entraînement de la condition physique en tenant compte des formes d'application spécialement adaptées aux besoins du skieur de fond. Les deux excellents films sur la course internationale de Davos et le championnat des 50 km que nous avons vus, nous ont vraiment donné envie de chausser les lattes et de partir dans les forêts enneigées.

Si ce cours nous a permis d'enrichir nos connaissances, c'est également grâce au chef de cours, André Metzener, qui a su motiver les participants à une collaboration active.

R. Etter

Communications des chefs de branche



Gymnastique à l'artistique et aux agrès jeunes filles

Informations pour candidats moniteurs 1 A + 1 B JF

1. Publication et inscription

La publication des cours paraît dans la revue «Jeunesse + Sport» ou dans l'organe officiel de la fédération concernée.

L'inscription aux cours de moniteurs organisés par les cantons ou par l'EFGS doit être adressée au service J + S du canton de domicile (les étrangers y joindront une copie du permis d'établissement) ou à l'adresse mentionnée dans la publication si c'est une fédération qui en assume la responsabilité.

Le dernier délai d'inscription est fixé deux mois avant le début du cours.

Les cours cantonaux ou de l'EFGS offrent aux participants une formation gratuite. Ceux-ci se voient en outre rembourser le montant du prix de leur voyage et allouer une indemnité journalière de 8 fr. de même qu'une allocation pour perte de gain. S'il s'agit de cours d'une fédération, on se référera au règlement qui lui est propre.

La branche sportive «gymnastique à l'artistique et aux agrès JF» présente deux orientations possibles. La formation des moniteurs a lieu séparément dans chacune de celles-ci, à savoir: orientation A pour la gymnastique aux agrès et orientation B pour la gymnastique à l'artistique.

Le manuel J + S (il est remis aux intéressés à l'occasion du cours de moniteurs 1) et les différents recueils de la matière de l'Association suisse de gymnastique féminine (ASGF) tiennent lieu de documentation de cours.

Dans l'orientation A, on utilise les tests aux agrès 1 à 6 de l'ASGF, alors que dans l'orientation B, c'est le programme de classification de l'ASGF qui entre en ligne de compte. Ces deux documents peuvent être obtenus au secrétariat de l'ASGF, Bahnhofstrasse 38, 5001 Aarau, ou directement aux secrétariats des associations cantonales.

2. Conditions d'admission aux cours de moniteurs J + S 1 A et 1 B

Orientation A: gymnastique aux agrès	Orientation B: gymnastique à l'artistique
Etre âgé de 18 ans au moins	
Etre de nationalité suisse ou, s'il s'agit d'un étranger, posséder un permis d'établissement	
Faire preuve d'activité dans la branche sportive	
Connaissance des tests aux agrès 1 à 3 de l'ASGF	Connaissance des tests 1 à 3 du programme de classification de l'ASGF
Ferme intention de déployer une activité de moniteur	

3. Programme relatif à la formation des moniteurs

Orientation A: gymnastique aux agrès	Orientation B: gymnastique à l'artistique
Théorie:	
Initiation au mouvement J + S / sujets tirés des principes d'enseignement, des principes d'entraînement et des prescriptions de la branche	
Pratique:	
Tests aux agrès 1 à 3 de l'ASGF	Tests 1 à 3 du programme de classification de l'ASGF
Travail méthodologique de la matière	Travail méthodologique de la matière
Principes de la mise en train, entraînement de la condition physique	Principes de la mise en train, entraînement de la condition physique
Course d'obstacles	Ballet et école du mouvement

4. Examen de moniteur

Technique: test aux agrès 3	Technique: test 3 du programme de classification
Condition physique: test de condition physique J + S questionnaire J + S (administration)	

5. Qualification

Les résultats d'examen, de même que l'appréciation du chef de cours et des maîtres de classes, décident de la réussite du cours.

La qualification comprend, en particulier, les données suivantes:

— la note 4 à 1 pour la technique, la condition physique et la théorie

— l'orientation:

A = gymnastique aux agrès B = gymnastique à l'artistique

Certificat de moniteur: si le moniteur suit pour la première fois un cours de formation J + S, le service J + S du canton de domicile lui remet un certificat de moniteur J + S.

La direction du cours inscrit directement les références de participation sur les certificats déjà existants.

6. Droit d'activité des moniteurs

S'il a réussi le cours de moniteurs 1, le moniteur est habilité à déployer une activité de chef de groupe dans les cours de branche sportive 1 A, respectivement 1 B.

S'il est reconnu posséder des aptitudes techniques correspondantes, il peut aussi être engagé dans les cours d'une catégorie supérieure. Par contre, il ne peut organiser un cours de branche sportive de façon indépendante que dans certains cas bien précis: instituteur, moniteur J + S ou 3 d'une autre branche, autres cas motivés en bonne et due forme.

Le chef de la branche: Barbara Boucherin



Gymnastique à l'artistique et aux agrès jeunes gens

Informations pour les candidats moniteurs 1 A et 1 B JG

1. Publication et inscription

L'annonce des cours paraît dans la revue «Jeunesse + Sport» ou dans le «Gymnaste suisse».

L'inscription à un cours de moniteurs organisé par le canton ou l'EFGS doit être adressée au service cantonal J + S du canton de domicile (les étrangers y joindront une copie du permis d'établissement).

Pour les cours de la SFG, inscription au secrétariat central de la SFG, Bahnhofstrasse 38, 5001 Aarau.

La formation est gratuite pour les participants aux cours cantonaux et fédéraux. Ils reçoivent, en outre, les frais de transport, une indemnité journalière de 8 fr. et la compensation pour perte de salaire.

2. Conditions d'admission aux cours de moniteurs J + S 1 A et 1 B

- âge minimum: 18 ans
- suisse ou étranger avec permis d'établissement
- pratique dans la branche sportive:
 - A (agrès):
2 ou 3 années au moins. Connaissance des programmes J + S 1 - 3 A.
 - B (artistique):
classe de performance 2 (1975).
Connaissance des programmes J + S 1 - 3 B
ou qualités techniques correspondantes
- il est indispensable que le candidat possède de solides connaissances techniques
- bonne condition physique
- **activité de moniteur:** seuls ceux qui ont vraiment l'intention de déployer une activité comme moniteur après la réussite du cours ont le droit de s'inscrire à un cours de formation.

3. Programme relatif à la formation des moniteurs

Moniteurs 1 A	Moniteurs 1 B:
Théorie: introduction J + S. Thèmes tirés des principes d'enseignement, d'entraînement, prescriptions de la branche, terminologie	
Pratique: matière selon le catalogue des leçons	

4. Examens de moniteur

Moniteurs 1 A	Moniteurs 1 B
Technique: examen de la branche 3 A	examen de la branche 2 B ou 3 A
Condition physique: test J + S, moyenne 30 pts	test J + S, moyenne 30 pts
Théorie: questionnaire J + S	questionnaire J + S

5. Qualification

Les résultats d'examen ainsi que l'appréciation de chef de cours et des maîtres sont déterminants pour la réussite du cours.

La qualification comprend entre autres: note 4 à 1 la technique, la condition physique et la théorie.

Certificat de moniteur: le moniteur reçoit son certificat fédéral de moniteur par le service J + S du canton de domicile s'il s'agit du premier cours de formation.

Si le moniteur possède déjà un certificat, la direction du cours y inscrit directement la nouvelle reconnaissance.

6. Droit d'activité des moniteurs

Après avoir réussi le cours 1, le moniteur 1 a le droit de fonctionner comme chef de groupe dans les cours de branche sportive selon les critères suivants:

Moniteur 1 A = orientation A, degrés 1 et 2

Moniteur 1 B = orientation A et B, degrés 1 et 2

S'il possède des qualités techniques correspondantes, il peut également être engagé pour les degrés 3 et 4 de la spécialisation.

La direction indépendante d'un cours de branche sportive n'est possible que dans certains cas exceptionnels: instituteur, moniteur 2 ou 3 dans une autre branche, autres cas spéciaux.

Le chef de la branche: Jean-Claude Leuba

Mutations et compléments du tableau des cours / 2e trimestre 1976

Nouvelle date pour le CCM GE 5 Football = 14 au 19 juin 1976

La spécialisation «F» ne sera pas pratiquée pendant le CFM 3 natation (EFGS 66 a).

Cours de moniteurs J + S des fédérations, catégorie 1

Branche sportive	Cat.	Date	Organ. par/Cours no.	Langue	Lieu de cours	Participants			Droit de part.	Lieu d'inscr.	Délai d'inscr.	Remarques
						D	M	Total				
Alpinisme	1	11. 6.-13. 6. + 18. 6.-20. 6.	CAS 14	d/f	Gastlosen/Furka	X	X	24		CC-CAS	11. 4.76	
Excursions à skis	1	26. 3.-28. 3. + 2. 4.- 4. 4.	CAS 12	d/f	Schwarenbach	X	X	24		CC-CAS	26. 1.76	
Excursions et plein air	1	4. 4.- 8. 4.	FES/VD	f		X	X	25		FES	4. 2.76	
	1	19. 4.-25. 4.	FES	f	Le Bouveret	X	X	30		FES	19. 2.76	
	1	Pâques 1976	FES/FR 111	f	Sonnenwyl	10	20	30		SPB		

Cours de moniteurs J + S des fédérations, catégorie 2

Branche sportive	Cat.	Date	Organ. par/Cours no.	Langue	Lieu de cours	Participants			Droit de part.	Lieu d'inscr.	Délai d'inscr.	Remarques
						D	M	Total				
Excursions à skis	2	24. 4.- 2. 5.	CAS 21	d/f	Suisse centrale	X	X	16		CC-CAS	24. 2.76	
Excursions et plein air	2	19. 4.-25. 4.	FES	f	Le Bouveret	X	X	25		FES	19. 2.76	
	2	13./14.6. + 29./30.8.	FES/BE-J 201	f		X	X	15		FES	Avril 76	

Cours de moniteurs J + S des fédérations, catégorie 3

Branche sportive	Cat.	Date	Organ. par/Cours no.	Langue	Lieu de cours	Participants			Droit de part.	Lieu d'inscr.	Délai d'inscr.	Remarques
						D	M	Total				
Excursions et plein air	3	3. 4.-10. 4.	FES 76/21	d/f		X	X	25		FES	Janvier 76	
	3	3./4.4. + 1./2.5. + 27. 5.-30. 5.	FES 76/31	d/f		X	X	25		FES	Janvier 76	
	3	4. 4.-11. 4.	FES 76/11	d/f		X	X	25		FES	Janvier 76	
	3	10. 4.-17. 4.	FES 76/41	d/f		X	X	25		FES	Janvier 76	
	3	10. 4.-18. 4.	FES	d/f		X	X	20		FES	10. 2.76	

Cours de perfectionnement J + S des fédérations

Branche sportive	Cat.	Date	Organ. par/Cours no.	Langue	Lieu de cours	Participants			Droit de part.	Lieu d'inscr.	Délai d'inscr.	Remarques
						D	M	Total				
Alpinisme/Excursions à skis	1-3	25. 6.-27. 6.	CAS 2	d/f	Furka	X	X	24		CC-CAS	25. 4.76	

Cours de moniteurs SFG

Branche sport. (Cat.)	Date du cours	No. du cours
Fitness (1) + Athlétisme (1)	3.10.-10. 4.	SFG 601.1
Fitness (1) + Gymn. aux agrès (1)	3.10.-10. 4.	SFG 602.1
Fitness (1) + Gymn. art. (1)	3.10.-10. 4.	SFG 603.1
Fitness (2) + Gymn. aux agrès (2)	3.10.-10. 4.	SFG 201.2
Gymnastique artistique (3)	27. 4.- 1. 5.	SFG 501.3